



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 10 novembre 2022

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX le 10 novembre, le Conseil communautaire, légalement convoqué le jeudi 27 octobre 2022, s'est réuni à La Chapelle Blanche – salle polyvalente, en séance publique, sous la présidence de Béatrice SANTAIS.

Nombre de membres en exercice : 63

Nombre de membres présents : 47

Nombre de membres votants : 53

Prénom	Nom	Communes	Présents	Avaient donné pouvoir	Absents et/ou excusés
Marc	DUPRAZ	APREMONT			X
Carlo	APPRATTI	ARBIN			X
Georges	COMMUNAL	ARVILLARD	X		
Fabienne	PICHON-DEGUILHEM	BETTON BETTONNET	X		
Nicole	BOUVIER	BOURGNEUF	X		
Yannick	LOGEROT	CHAMOUSSET	X		
Cécile	DEBRION	CHAMOUX SUR GELON	X		
Eric	BARBIER	CHAMP LAURENT	X		
Christelle	HUGONOT	CHATEAUNEUF	X		
Michel	RAVIER	CHIGNIN	X		
Jean-Luc	BENETTI	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Arlette	BRET	COISE ST JEAN PIED GAUTHIER	X		
Jean-Michel	BLONDET	CRUET	X		
Alain	SIBUE	DETRIER			X
Eve	BUEVOZ	FRETERIVE	X		
Marc	GIRARD	HAUTEVILLE	X		
Stéphane	DUPARC	LA CHAPELLE BLANCHE	X		
Michel	DURET	LA CHAVANNE		B. SANTAIS	X
Ludovic	LAMBERT	LA CROIX DE LA ROCHETTE			X
Jean-François	CLARAZ	LA TABLE	X		
Jean-François	DUC	LA TRINITE	X		
Nathalie	POMEON	LAISSAUD	X		
Véronique	MASNADA (Suppléante)	LE BOURGET EN HUILE	X		
André	DAZY	LE PONTET			X
Sébastien	MARTINET	LE VERNEIL			X
Jean-Claude	NICOLLE	LES MOLLETES			X
Jacqueline	SCHENKL	MONTENDRY	X		
André	BUISSON	MONTMELIAN	X		
Sylvie	COMPOIS	MONTMELIAN	X		
Anne	CONAND	MONTMELIAN	X		
David	FAUCONET	MONTMELIAN	X		

Yves	PAVILLET	MONTMELIAN		S. COMPOIS	X
Béatrice	SANTAIS	MONTMELIAN	X		
Jean-Pierre	GUILLAUD	MYANS	X		
Giuseppina	PATRAS	MYANS		JP GUILLAUD	X
Lionel	MURAZ	PLANAISE	X		
Martine	BANNAY-CODET	PORTE DE SAVOIE		F. VILLAND	X
Jean-Jacques	BAZIN	PORTE DE SAVOIE	X		
Ghislain	GARLATTI	PORTE DE SAVOIE	X		
Caroline	LEVANNIER	PORTE DE SAVOIE		JJ BAZIN	X
Jacques	VELTRI	PORTE DE SAVOIE	X		
Franck	VILLAND	PORTE DE SAVOIE	X		
Jean-Yves	BERGER-SABATTEL	PRESLE	X		
Michel	SYMANZIK	ROTHERENS	X		
Alain	COMBAZ	ST JEAN DE LA PORTE	X		
Michel	BOUVIER	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Lionel	GOVERNEUR	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Laëtitia	NOEL	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Martine	POMA	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Virginie	REYNAUD	ST PIERRE D'ALBIGNY			X
Remy	SAINT GERMAIN	ST PIERRE D'ALBIGNY	X		
Isabelle	JARRIAND	ST PIERRE DE SOUCY	X		
Emmanuel	COUX (Suppléant)	STE HELENE DU LAC	X		
David	ATES	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jean-Claude	BENGRIBA	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	DONJON	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Jacky	GACHET	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Nathalie	REBATEL	VALGELON LA ROCHETTE	X		
Elodie	VANACKERE	VALGELON LA ROCHETTE		N. REBATEL	X
Eric	SANDRAZ	VILLARD D'HERY	X		
Jean-Claude	MESTRALLET	VILLARD SALLET	X		
Christiane	FAVRE	VILLARD-LEGER	X		
Denise	MARTIN	VILLAROUX			X

166-2022 : CONVENTIONS DE FINANCEMENT AVEC FRANCE RELANCE – APPEL A PROJET FOND MOBILITES ACTIVES AMENAGEMENTS CYCLABLES 2022

Rapporteur : Franck VILLAND

Courant 2022, la Communauté de communes Cœur de Savoie a présenté une candidature à l'appel à projets « Aménagements cyclables », initié par France Relance/l'Etat.

Cet appel à projet s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des territoires dans la mise en œuvre de leur politique cyclable. Il s'adresse aux territoires souhaitant réaliser :

- Un projet type « itinéraire cyclable continu et sécurisé »
- Un projet type « ouvrage d'art dédiés aux modes actifs et intersections complexes »

La Communauté de communes a présenté le projet de réalisation d'un itinéraire cyclable sécurisé reliant la commune de Montmélian à celle de Myans via la zone d'activité Plan Cumin.

Cœur de Savoie fait partie des 42 lauréats en région Auvergne Rhône-Alpes.

L'Etat a validé une aide globale de 529 632 € sur un montant prévisionnel de dépenses de 1 765 440€ HT, soit un accompagnement à hauteur de 30%. Les conditions d'attribution et d'utilisation de la subvention sont précisées dans la convention de financement :

Cofinanceurs	Clé de répartition (%)	Total
Communauté de communes Cœur de Savoie	40,00 %	706 176,00 €
État (FMA)	30,00 %	529 632,00 €
Département de la Savoie	30,00 %	529 632,00 €
Total	100,00 %	1 765 440,00 € HT

La durée de réalisation est de 48 mois à compter du 30 avril 2022, soit une fin de réalisation de l'aménagement cyclable au maximum le 30 avril 2026.

Un échéancier prévisionnel et indicatif de versement de la subvention est précisé dans la convention de financement :

Année	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Montant (€ HT)	105 927,00 €	141 235,00 €	141 235,00 €	141 235,00 €	529 632,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le montant des dépenses éligibles prises en compte dans la convention de financement proposée par l'Etat ainsi que le calendrier de réalisation des opérations ;
- **S'ENGAGE** à inscrire les sommes nécessaires à la réalisation de l'itinéraire cyclable aux budgets 2023, 2024, 2025 et 2026 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer les conventions de financement relatives à l'Appel à Projets Aménagements cyclables proposées par l'Etat et toutes les pièces nécessaires à leur exécution.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans les deux mois suivant sa publication et sa notification.

**AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS**

Le secrétaire de séance

Lionel MURAZ

Délibération 166-2022

La Présidente,

Béatrice SANTAIS

